L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No. 73. | NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 9 FEVRIER 1894. | 67me Année

Voitures et Harnais, Voitures d'enfants Bicycles,
R. P. RANDALL,
54 & 56 Baronne.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

Dufour & Donnet,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La, as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 9 FEVRIER 1894.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc. qui se soldent aujprix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par Charles D. Stuart, au coin des rues Prytanée et Octavie—Une bâtisse en bois et hangar, une machine et chandière, arbre de couche, bancs et poulies, scies, une manufacture de meubles, deux wagons et autres articles.

La Fin d'un Régime Odieux.

Excellentes les nouvelles reçues, depuis hier, de Washington, au point de vue économique et au point de vue politique. On peut dire que les Congrès ou les Parlements, comme on voudra les nommer sont comme les jours; ils se suivent et ne se ressemblent guères. L'an dernier encore, tout était à la prime en faveur des sucres indigènes. On ne rêvait que cela. On ne pouvait vivre sans cela. Aujourd'hui, il n'en faut plus. La prime! C'est la l'abomination de la désolation dans le temple économique. Biffée, la prime!

Il y a un mois à peine, la Chambre vouait, sans pitié, l'industrie sucrière à la mort. Elle ne voulait pas plus de droit d'entrée que de prime. Au Sénat, il en va, semble-t-il, tout autrement. Le comité de finances de la Chambre avait remué ciel et terre pour abandonner nos planteurs à la merci de la concurrence étrangère. Celui du Sénat a des idées tout autres; il va rétablir l'ancien tarif sur le sucres. Le droit serait de 1 pour cent. Ce n'est pas précisément ce que nous rêvons; mais c'est déjà quelque chose; il y a là une protection bien faible, mais elle existe. Reste à savoir si—ce que nous souhaitons ardemment—les idées du comité seront partagées par le Sénat et, dans le cas où le projet passe à la Chambre Haute, quel accueil lui fera ensuite la Chambre Basse qui s'est déjà prononcée si énergiquement contre tout tarif sur les sucres étrangers.

Assurément, la nouvelle est très heureuse; mais ne nous hâtons pas trop de chanter victoire. On ne sait pas ce qui peut arriver, et, s'il ne faut jamais désespérer de rien, comme on le voit, il ne faut non plus jamais jurer de rien. On s'exposerait à de cruelles déceptions.

La seconde nouvelle est d'un tout autre caractère, purement politique. Elle est d'ailleurs beaucoup plus positive et d'une gravité sans égale. Il s'agit tout simplement de rétablir la liberté des élections, qu'une loi odieuse avait brutalement confisquée. Dans toutes les démocraties dignes de ce titre, le pouvoir affecte de n'exercer aucune pression sur le corps électoral; il éloigne même avec soin la force publique des polls. Ici, c'était tout le contraire qui se passait. Le parti républicain, qui détenait le pouvoir, avait la prétention de républicaniser les Etats du Sud, qui s'obstinaient à rester démocrates. Qui ne se rappelle les honteuses lois de reconstruction qui soumettaient nos populations à la plus dure, à la plus intolérable des oppressions? Nous connaissons des pays où la république est encore de fraîche date, où les populations jouissent depuis bien moins longtemps du suffrage universel, et qui se seraient révoltés contre de pareilles mesures.

Les lois électorales que le Sénat vient de rappeler, après la Chambre, datent de cette triste époque: elles en étaient les derniers vestiges; elles faisaient tache dans une grande et libérale démocratie comme la nôtre. On a bien fait de les faire disparaître; il y a longtemps même qu'on eut dû les abolir. Leur rappel définitif, ne date pourtant que d'hier. Il n'a eu lieu qu'à 11 voix de majorité, les républicains défendant pied à pied leur détestable œuvre et proposant amendements sur amendements pour retarder une défaite qui était inévitable. Il leur a fallu, enfin, céder au nombre. Ces odieuses lois d'élection ne sont plus, car le vote du Sénat a dû être envoyé immédiatement à la Maison Blanche où M. Cleveland s'est fait, sans doute, un devoir de le sanctionner immédiatement.

L'acte que vient d'accomplir le Congrès actuel lui fait le plus grand honneur. C'est ce qu'il a fait de plus honnête, de plus bienfaisant jusqu'ici. N'eut-il que cela à son actif pendant sa courte carrière, qu'il aurait droit à nos remerciements, à notre reconnaissance. Enfin, chaque Etat, souverain en vertu de la Constitution a reconquis le droit de diriger chez lui les élections comme il l'entend; il échappe à la pression du gouvernement central; il recouvre des libertés qu'il n'eût jamais dû perdre, qu'il n'eût jamais dû se laisser arracher. Il ne reste plus un seul vestige de la plus lamentable, la plus honteuse période de la grande république américaine.

Les Plus Grands Honneurs ont été décernés, au World's Fair, au
DR. PRICE'S CREAM BAKING POWDER
LA PLUS PARFAITE FABRIQUÉE.
Une poudre de crème de tartre faite du raisin pur sans ammoniaque, alun et autre ingrédient falsifiant.
40 ANS D'ÉPREUVE.

ÇA ET LÀ.

—On raconte à Rome que la veille du premier de l'an, la reine Marguerite, inquiète des embarras du royaume, aurait exprimé ses craintes au roi Humbert. La Reine aurait dit; "Au train dont vont les choses, nous allons à la Révolution et à la République.

Le Roi calma en riant les appréhensions de sa femme et, le lendemain matin, quand il alla lui souhaiter la bonne année, il lui offrit ses étrennes dans un coffret sur lequel, de sa main, il avait épinglé une feuille de papier portant ces mots: "A la citoyenne Marguerite de Savoie, le citoyen Humbert de Savoie."

La Reine s'amusa, dit on, beaucoup de cette piquante et affectueuse raillerie.

—Encore la direction des ballons.

Nous relations dernièrement l'invention du professeur Weilner de Brunn, relative à la direction des ballons; aujourd'hui, c'est le professeur Graham Bell, dont le nom restera attaché à l'invention du téléphone, qui occupe l'attention publique avec une nouvelle machine dont la force motrice est fournie par des explosions successives de poudre: les déflagrations mettent en mouvement un système d'hélice verticale qui fait avancer ou reculer l'appareil.

Graham Bell a déjà expérimenté son invention: il a pu obtenir une vitesse de 56 milles à l'heure et espère arriver à un meilleur résultat. Jusqu'à ce jour, c'est un nègre nommé John Holcombe qui a eu seul le courage d'expérimenter cet appareil très curieux.

—La population en Italie.

D'après les dernières statistiques, la population italienne, à la fin de 1892, était de 31,878,951 habitants; elle était au 22 décembre 1881 de 28,459,528 habitants.

En 1892, il y a eu 1,108,934 naissances contre 800,404 décès. On remarque que toutefois une diminution pour les trois dernières années dans le nombre des mariages et des naissances, surtout dans les provinces septentrionales.

L'émigration temporaire, en 1892, s'est élevée à 116,000. L'émigration permanente a donné une diminution de 68,000 personnes sur 1891 qui avait donné le chiffre énorme de 176,000 personnes. L'émigration permanente, composée en grande partie d'agriculteurs, se dirige surtout aux Etats Unis, au Brésil et en Argentine.

—Encore une langue universelle! Celle là s'appelle l'*esperanto*. Elle a été imaginée en 1887, par un Russe, M. Zamenhof. Son apôtre, en France, est M. de Beaufront. Ses adeptes affirment qu'elle a fait depuis cinq ans d'immenses progrès et qu'il existe déjà trente-cinq manuels et dictionnaires en divers idiomes. Un petit journal exclusivement rédigé dans cette langue, l'*Esperantisto* se publie à Nuremberg. Il y a des clubs *espérantistes* en Russie, en Serbie, en Allemagne, en Espagne, en Suède, etc. Le dictionnaire de l'*esperanto* est formé de mots qui s'écrivent comme ils se prononcent et il suffit, assurent les professeurs, d'une demi-heure pour posséder sa grammaire réduite à seize règles invariables. Souhaitons à l'*esperanto* une fortune meilleure que ne fut celle du *Volapük* qui, après avoir fourni le sujet de quelques plaisanteries faciles, tomba dans l'oubli.

—Un Souabe, domicilié à Rottweil (Allemagne), s'est tout récemment rendu coupable d'une infraction aux lois du pays. Le délit dont on l'accuse porte dans le Code allemand le nom suivant: *Hausirgewerbebetriebsausdehnungsabgabegabegefæhrdung.* (Article 1er de la loi du 23 mai 1890). Cela signifie à peu près que le prévenu a fraudé l'impôt sur le colportage, et cela rendrait des points—et des lettres—aux termes les plus ambitieux de la chimie organique.

Quelle que soit la peine infligée à cet infortuné colporteur, il n'en saurait être plus lourdement accablé que du seul poids d'un tel chef d'accusation.

—Au printemps prochain, la cavalerie russe exécutera en Pologne, probablement dans le gouvernement militaire de Varsovie, des manœuvres qui laisseront bien loin derrière elles tout ce que l'on a vu jusqu'ici en ce genre.

Une masse formidable de 150,000 cavaliers—vous lisez bien: cent cinquante mille!—manœuvrera en présence de l'empereur. Le thème des opérations est tenu secret, mais tous les généraux commandant les diverses circonscriptions militaires y assisteront, accompagnés d'une partie de leurs états majors.

—Le général Mellinet, qui vient de mourir, avait l'amour des belles choses anciennes. Sa passion était les livres et la musique. *La Retraite des dix mille*, c'était très beau, et fort intéressantes étaient *les Ruses de guerre*, mais comme il aimait mieux une belle symphonie! Dans la réorganisation de la garde, il s'occupa tout spécialement de la musique, qu'il mena à une rare perfection. Les orphéons naissants le voulaient pour parrain.... Mais plus encore peut-être il affectionnait les livres, qui auront été la dernière tendresse de sa longue vie.

Le lendemain de Magenta, un journaliste qui faisait la campagne le rencontra à Milan; "Ah! lui dit le général Mellinet, quels beaux livres j'ai découverts ce matin dans le vieux fonds d'un bouquiniste! Venez donc que je vous montre cela." De la bataille, si chaude la veille, des chevaux tués sous lui: pas un mot. Il était tout à ses bouquins.

Ils auront adouci sa vieillesse. En sa modeste maison de Nantes, il vivait en érudit, très attentif aux petits procès que ses collègues en savoir plaidaient devant l'opinion. Il collaborait d'une manière assez constante à l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux*. "Mais c'étaient ses yeux, disait il à notre confrère Faucon, ses maudits yeux qui refusaient le service commandé." Les voilà clos à la lumière du jour....

—Le *Figaro* a reçu de Londres une lettre d'un anarchiste à propos de la fille de Vaillant.

"Bourgeois, dit cette lettre, ce que vous vouliez faire de la petite Sidonie, c'était lui emplir le ventre et lui vider le cœur; c'était lui faire chérir la main des maîtres qui vont tuer le père, esclave révolté, mort pour l'émancipation humaine et celle de son enfant....

"A l'Etat! à nos ennemis, la fille d'un anarcho? A nos ennemis, le ferment des révoltes futures? jamais! Elle est à nous; elle appartient au monde de l'évolution de l'humanité et de la sagesse, et non à celui de la basse politique, de la spoliation et de l'erreur."

—Le record de la prison préventive.

Un curieux procès va prochainement être appelé devant le tribunal de Wladikawkas. Il s'agit d'une banqueroute frauduleuse dont est accusé un nommé Bogdanoff.

Or, ce qui donne un caractère bizarre et à coup sûr inédit à cette cause, c'est que ledit Bogdanoff a déjà à son compte douze longues années de prison préventive.

Ne semble-t-il pas qu'on l'avait un peu oublié?

—La locomotive électrique récemment construite dans les ateliers du Havre vient de faire ses essais officiels, en présence d'une commission d'ingénieurs.

Les essais ont été effectués sur la ligne de Paris, entre le Havre et Bonzeville-Bréauté.

La locomotive électrive, traînant deux fourgons et onze wagons de voyageurs a donné une vitesse atteignant jusqu'à 100 kilomètres à l'heure.

—La poésie macabre n'est point aussi délaissée qu'on pourrait croire. On peut citer comme exemple un nouveau volume de contes et poèmes, intitulé *Fleurs de jeunesse*, dans lequel figurent les versets suivants:

(Danser).... une nuit entière,
Au bruit lugubre des sons
Qu'un mort aux chairs violettes
Tire, lorsque nous dansons,
— Epouvantables squelettes—
D'un vieux crâne ramassé
Dans un coin du cimetière,
Que, des os d'un trépassé,
Il frappe, assis sur la pierre
Qui recouvre son tombeau....

Il convient d'ajouter que le poème duquel est extrait ce dizain folâtre est encadré de pièces sentimentales dédiées "à Margot" et "à Mariette". Pauvres petites!....

—A propos de la mort de M. Waddington, un souvenir qui frappera sans doute les plus superstitieux. Il y a un an, à quelques jours près, M. Waddington donnait, à l'ambassade, un dîner intime auquel avaient été conviés le personnel de l'ambassade et quatre ou cinq autres personnes. C'était un dimanche. Dans la journée, un des convives, souffrant, se fit excuser et, quand on servit le dîner, il y avait juste treize personnes à table.

—Le *Gaulois*, rappelant que le général Mellinet est l'un des derniers médaillés de Sainte-Hélène, ajoute:

A propos de Sainte-Hélène, sait-on qui occupe aujourd'hui l'île célèbre?

Ils sont deux, maintenant: Denizulu, le fils aîné et l'héritier de Cetiwayo, le fameux roi des Zulus, et Undabulco, frère du monarque africain. Ils passent leur temps à grelotter, bien que vêtus d'épais manteaux de laine, et leur gardien croit que leur captivité ne sera pas longue.

N'est-ce pas une curieuse coïncidence de retrouver, sur ce rocher de Sainte-Hélène, le fils et le frère de ce roi zulu sous les lances mêmes duquel est mort le prince impérial?

—De nombreuses manifestations patriotiques ont eu lieu en commémoration des combats qui eurent lieu aux environs de Paris du 19 au 21 janvier 1871. A Buzenval, à Vanves, à Montretout, à Asnières et à Rueil notamment, ces manifestations avaient attiré un grand concours de population.

A Saint Quentin et à Dijon, d'imposantes manifestations ont eu lieu également.

—En France, la récolte des bacheliers pour l'année 1893 n'a pas été inférieure, comme qualité et comme quantité, à celle des années précédentes; la production se maintient.

10,192 jeunes gens se sont présentés, dont 6,355 au baccalauréat ès lettres, 4,284 au baccalauréat ès sciences, et 553 au baccalauréat moderne.

On sait que les épreuves se passent en deux fois: à la fin de la rhétorique et à la fin de la philosophie. 46 0/0 des candidats ont réussi dans la première partie (rhétorique) et 53 0/0 dans la seconde.

Les cinq sixièmes des candidats ont dû se contenter de la note: passable; 507 ont obtenu la mention: assez bien; 66 la note: bien, et enfin 19 sont repartis avec cette triomphante mention: très bien.

Ça s'est donc à peu près bien passé, et nos examinateurs n'ont pas été trop durs.

Mais il n'en est pas de même en Chine: sur 18,000 candidats qui ambitionnaient le grade de lettré, les examinateurs n'en ont reçu que 118.

Les lauréats admis s'étaient montrés éloquents et documentés à souhait sur les sujets que voici. Confucius a dit: "—Combien Chun et Yas étaient majestueux lorsqu'ils gouvernaient l'empire, comme si ce n'eût été qu'une bagatelle!" Confucius a dit: "—Que Yan était grand! Que sa démarche était imposante! Le ciel est sublime, et Yan seul peut se comparer au ciel."

Nous avouons que nous aurions été retoqués.

Et vous aussi, peut-être?

—Un club de femmes.

Il s'agit, cette fois, d'une mode londonienne.

Nous en parlons parce qu'elle pourrait bien passer le détroit. Nul n'ignore que l'échange des modes entre les deux pays que sépare la Manche se fait très facilement et presque comme par contagion.

Voici le fait. Avant-hier, au numéro 177 de Regent-Street, a été inauguré un club *réservé* uniquement aux femmes *The Tea and Shopping Club* a pour but de servir de point de ralliement aux femmes qui se rendent dans le West End, pour faire des emplettes, des visites, etc.

Là elles pourront se reposer, lire les journaux, arranger leurs toilettes, changer de robe, prendre *a cup of tea* avec force *sandwichs*, causer avec leurs amies de leurs petites affaires, etc.

Les hommes n'y sont admis qu'à titre d'hôtes, et encore ils ne peuvent pénétrer au delà du premier étage, les appartements supérieurs étant le *gynæceum*.

A retenir parmi les différents articles du règlement:

Art. 5.—Les femmes de service ne peuvent être nullement réprimandées par aucun des membres du cercle; les plaintes doivent être déposées et signées sur un registre spécial.

Art. 17.—Il est défendu de donner de l'argent aux femmes de service, qui doivent servir les membres du cercle sans aucune distinction.

Le comité d'administration de ce cercle se compose naturellement de femmes. La seule place de secrétaire est confiée à un homme.

Pourquoi cette exception?

ARTON EN ALGÉRIE.

D'après la *Dépêche d'Alger*, Arton aurait récemment séjourné à Alger en compagnie de Mlle Lili Meers; et, à l'appui de son affirmation, notre confrère publie le récit de la visite qu'un de ses rédacteurs aurait faite à Arton:

"Comment diable avez-vous pu me découvrir? aurait dit Arton; on voit bien que vous n'êtes pas de la police, vous! Oh! ces journalistes! tous les mêmes! J'aime beaucoup les journalistes, car c'est en partie à eux, à leurs indiscrétions continuelles que je dois d'avoir toujours échappé aux limiers de la Sûreté. Ce qu'ils sont du reste gaffeurs, ces policiers! Hein! croyez vous qu'ils en sont encore à me chercher d'après mon signalement devant Panama? Or, tenez, voici celui d'aujourd'hui....

"Ce disant, Arton se dépouillait de ses cheveux, de sa barbe et de sa moustache postiches. Puis, nous montrant cet attirail: "J'en ai comme ça à leur servir tant qu'ils en voudront, du fard, des lunettes et des faux mentons. En dix minutes je puis me transformer au point de devenir absolument méconnaissable, même pour vous. Oh! je sais à qui j'ai affaire et je mets mon point d'honneur à dépister les recherches.

"Quand aux brigadiers de la sûreté, tels que Houllier et Soudais, ils ont plus d'une fois passé à côté de moi sans me reconnaître. N'ont-ils pas un jour voyagé dans le même train que moi, de Budapest à Vienne? Ah! leur en ai je fait faire des tours et des détours; en Bulgarie, en Roumanie, en Danemark, en Allemagne, en Amérique; mais partout j'étais prévenu de leur arrivée deux jours au moins à l'avance. Jamais ils ne parviendront à me prendre. Si un jour je tombais entre leurs mains, je m'empoisonnerais. J'ai toujours du poison sur moi, Voyez plutôt...."

Et, tout en parlant, Arton tira de sa poitrine un petit flacon de cristal pendu à son cou par une chaînette d'acier et rempli d'une liqueur de couleur brune..

—Avez-vous toujours beaucoup de papiers compromettants avec vous?

—Beaucoup: et c'est à ces papiers plus qu'à moi qu'on en veut. Si on parvenait à me les enlever, je suis certain qu'on ne chercherait pas à me faire prisonnier. J'ai encore quelques amis et on ne me veut pas de mal personnellement.

—Est-il vrai qu'à votre départ de Paris, en novembre 1892, vous avez emporté la jolie somme de 9 millions?

—Oh! point. Quelques centaines de mille francs tout au plus, pour parer aux premiers frais. Qu'aurai-je besoin, d'ailleurs, de tant d'argent, puisque, par des voies de moi seul connues, je reçois d'un dépositaire parisien toutes les sommes qui me sont nécessaires?

—Et vous ne craignez rien de la police?

—Mon Dieu! il faut toujours se défier du zèle indiscret de quelque subalterne.... Et c'est surtout à cause de ces gens-là que je suis obligé de prendre des précautions.

For Malaria, Liver Trouble, or Indigestion, use BROWN'S IRON BITTERS

Les Poitrinaires éprouvent un grand soulagement par l'emploi du Pectoral-Cerise d'Ayer. Nul remède n'est si efficace.

ESPAGNE.

Le brigandage prend de grands développements dans la province de Cadix en raison de la misère des populations agraires, fortement travaillées depuis longtemps par la propagande anarchiste. Plusieurs riches propriétaires ont été séquestrés par des brigands qui exigent de fortes rançons et maltraitent leurs prisonniers dans les montagnes où ils défient toute poursuite. Pendant que les gendarmes donnaient la chasse aux brigands, dix malfaiteurs ont pénétré dans une maison, ont blessé un riche propriétaire et son fils dans le village de Benaocaiz. Le bruit attira les habitants, une lutte acharnée s'engagea; quatre brigands ont été faits prisonniers. Le reste de la bande gagna les montagnes.

TELEPHONE NO 479.
GONZALES & LAUDUMIEY.
DIRECTEURS FUNERAIRES.
No 170 CHEMIN DU BAYOU.
21 fév 93—1 an

GUÉNARD.—Décédé, hier, 8 février 1894, à l'âge de 54 ans, G. WASHINGTON GUÉNARD, natif de la Nouvelle Orléans, Lne. Les amis et connaissances des familles Guénard, Duclos et Tiller, ainsi que les officiers et membres de la Pelican Mut. Ben. Ass'n, et de la N. O. City Protective Ass'n., sont respectueusement priés d'assister à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui, à 4 heures P. M., de sa dernière résidence, 169 rue Champs-Elysées, près St Claude.

Salle de l'Association de Bienfaisance Mutuelle du Pelican.

Nouvelle-Orléans, 8 février 1894.

Les officiers et membres sont requis de se réunir, VENDREDI, 9 février 1894, à 3 1/2 h. P. M., à la salle, No 51 rue Bienville, pour assister aux funérailles de leur frère WASH. GUENARD, âgé de 54 ans, natif de la Louisiane

Par ordre de
A. L. TISSOT, Président.
ELIE LAMBERT, Secrétaire aux finances.
9 fév—1f

JULIAN.—Décédé, hier après-midi, jeudi, 8 février 1894, à 4 heures THEOPHILE JULIAN, âgé de 55 ans. Les amis et connaissances des familles Julian, Du Quesnay et Fourchy sont priés d'assister à ses funérailles, qui auront lieu cette après-midi, vendredi, à 4 heures. Le convoi partira de sa dernière demeure, coin des rues Kerlerec et Derbigny.

GARCIA.—Décédée hier soir, à 7 heures, à l'âge de 65 ans, DAME ANTOINE GARCIA, née Louise Masse. L'enterrement aura lieu aujourd'hui, 9 février 1894, à 3 heures. Les amis et connaissances des familles Garcia, Masse, Baribé, Rebel sont priés d'y assister. Le corps est exposé rue Clio, entre l'avenue St-Charles et Carondelet, No 149.

Clergé Ste-Thérèse.

De la part de son époux.

TO-KALON! TO-KALON!
Ne buvez rien autre chose; mais buvez-le pur. C'est le fameux To Kalon de
PAUL N. VERNEUILLE,
SEUL AGENT,
129 rue Royale, coin Toulouse.

Semence de Riz! Semence de Riz!
Semence de Riz de choix du Honduras et de la Caroline à vendre par
JOSEPH BUHLER,
Planters' Rice Mill 62 rue Decatur.
9 fév—1m

Bureau de la Compagnie d'Assurance du Sud (Southern Ins. Co.) de la Nlle-Orléans—No 54 rue du Camp.—Nouvelle-Orléans, 8 février 1894.—A une élection tenue le 4 décembre 1893 les messieurs suivants ont été élus Directeurs de cette Compagnie pour l'année 1894, à savoir:

H. Gally,	J. J. Gragard,
R. Milliken,	Frank Roder,
T. J. Woodward,	Frank Barker,
William Mehle,	Sam Delgado,
E. G. Ernest,	Scott McGehee,
Léon Joubert,	Jos Schwartz,
I. Hernsheim,	C. W. Miltenberger,
Geo. H. Dunbar,	J. F. Simpson,
R. Beltran,	Chs. Weiss,
S. V. Fornaris,	Robert Carey,
J. R. Jaeger,	J. Infante, Jr.,
D. A. S. Vaught,	L. C. David,
	Ernest Miltenberger.

Et à une réunion du Bureau des Directeurs, tenue ce jour, les officiers suivants ont été réélus à l'unanimité:
Ernest Miltenberger, président.
H. Gally, vice président.
Scott McGehee, secrétaire.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
9 fév—3f

Université Tulane de la Louisiane.

Exhibition Artistique et Industrielle, 1894.

Une exhibition de dessin industriel et d'enseignement manuel du collège Tulane et de l'école supérieure Tulane et de travail artistique des élèves du collège et du travail des classes gratuites de dessin aura lieu au "Tulane Hall," MERCREDI, JEUDI VENDREDI et SAMEDI, 7, 8, 9 et 10 février, de 10 heures A. M. à 4 heures P. M. L'exhibition comprendra aussi une collection de portraits d'artistes et d'amateurs vivants de la Nouvelle-Orléans. Une invitation cordiale est faite aux étrangers actuellement en ville et aux citoyens s'intéressant aux travaux d'art à venir visiter l'exhibition. Entrée gratuite.

WM. PRESTON JOHNSTON,
Président
WM. O. ROGERS
Secrétaire de l'Université.
6 fév—5f

Des soumissions sont sollicitées:

1° Pour la construction d'une annexe au Y. M. G. C., bâtisse d'une galerie de tir et d'une allée pour jeu de quilles.

2° Erection d'usines pour l'électricité et l'installation pour lumières et éventails électriques.

3° Erection d'une installation pour la production de la vapeur, pose de bouilloires et tout ce qui s'y rattache; le tout d'après les plans et spécifications enregistrés au bureau du secrétaire, au Y M. G. C., bâtisse No 44 rue Nord Remparts. Le secrétaire y sera visible tous les jours de 9 heures A. M. à midi

Les soumissions seront ouvertes le 7 février 1894, à 8 heures P. M., au bureau du secrétaire. Tous les enchérisseurs sont requis d'être présents en la circonstance. Toutes les soumissions devront être cachetées et adressées au Comité de la Bâtisse, aux soins du Club.

Le Comité se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions.

GEORGE C. BOHNE,
L. J. McLAUGHLIN,
J. B. FISHER, Chairman
Comité de la Bâtisse.
21 janv—

Au public.

Nous désirons faire savoir au public en général que notre bâtisse comprenant le Réfrigérateur est maintenant en pleine opération, et nous serions heureux que vous vinssiez à n'importe quel jour pour y voir travailler. Notre bâtisse ayant été érigée strictement conforme aux plans approuvés par le **Bureau de Santé**, c'est une garantie positive que tous les animaux abattus lui sont parfaits sous tous les rapports.

Nous vous prions instamment de demander à votre boucher de la viande d'animaux tués à nos abattoirs, car nous sommes persuadés que vous la trouverez supérieure à toute autre jamais offerte au public.

D. JACKSON,
Président du People's Slaughter House and Refrigerator Company, Limited.
21 janv—

Bains de vapeur turcs et russes.
BAINS Pour Messieurs de 8 a. m. à 11 a. m., tous les jours excepté aux heures des jours réservés aux Dames.
Aussi Bains chauds et froids de soufre liquide.
Etablissement ouvert les Dimanches jusqu'à 4 p. m. A trois îlets de la rue du Canal.
Nos 102 à 106 RUE CONTI **BAINS**
EUG. GAUPP, Propriétaire.
27 juil 1 an

THE LEON QUEYROUZE
Commission Co. Limited,
"GROCERS" EN GROS.
—IMPORTATEURS DE—
VINS ET LIQUEURS
—ET MARCHANDS DE—
Produits des campagnes et de l'Ouest
69 et 71 RUE TCHOUPITOULAS

Pianos -:- -:- Pleyel
Venant d'arriver de Paris.
Venez les voir
Et entendre leur
Admirable son.
PLUS BEAU QUE JAMAIS
L. Grunewald Co. L'td
No 127 RUE DU CANAL.
Agent pour tout le Sud.
24janv—1an

Magasin du Bon Marché
61......RUE ROYALE......61
F. A. BRUNET
Grande spécialité en Diamants, Argenterie et Montres en tous genres. Aussi Pendules, Lunettes, Jumelles, Cannes à pommes d'or et d'argent. Réparations de Bijoux en tous genres, etc.
14déc 93—1an

E. BARBIER,
Pour les Fêtes de Noel
Et du Jour de l'An.
MONTRES, PENDULES, DIAMANTS, BIJOUTERIE.
Pinces-nez, Lunettes, Lorgnettes, etc.
60 Rue Royale,
Entre Bienville et Conti.
1er déc 93—1an

EUROPE.
En vente, billets d'aller et de retour, pour tous points, sur n'importe quelle ligne de vapeurs, ainsi que traites et mandats.
FRANK J. ORFILA & Cie.,
AGENTS,
19 rue du Camp.
Succursale, coin Bourbon et Toulouse.
L. P. BOUBY, Gérant.
27 sept—1 an.

BOUCHERS.
Important.
—LES BATISSES DU—
People's Slaughter-House & Refrigerating Company,
Sont maintenant en pleine opération et vous êtes invités à venir les visiter.
D. JACKSON,
Président.
21 janv—

SOARDS'
1893—NEW ORLEANS—1893
City Directory
Est maintenant reconnu comme étant le meilleur Directory qui ait jamais été **publié** dans cette ville. Une aide de la plus **grande valeur** pour les **négociants**. Procurez-vous-le immédiatement.

City Directory (Directory de la ville) prix	$6 00
Business Directory (brochure) prix	$1 00
Mappe de la ville (lithographiée en 3 couleurs)	50

Il ne reste que quelques exemplaires du Directory de 1893, laissés entre les mains de l'éditeur à la suite de décès des souscripteurs.
N'importe lequel des livres mentionnés ci-dessus est envoyé par express ou par la malle dans toutes les parties des Etats-Unis après réception du prix demandé.
L. SOARDS, Editeur,
5 Commercial Place.

W. G. COYLE & CO.,
CHARBON, COKE.
Pittsburg, Anthracite, Alabama Cannel et Coke de Gaz et Combustible.
Charbon en chalands pour planteurs sucriers
BUREAUX:
47 - - Rue Carondelet - - 47
1er sept—6m—dim mar jeud

Compagnie d'Assurances PHŒNIX de Hartford, Conn.
—SUCCESSEURS DE LA—
COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
Actif, valeur réelle....$5,890,392
Pertes réglées à la Nouvelle-Orléans, ainsi que le font les Compagnies locales.
JULES TUYES, Agent-Résident.
29mai—1an **39 RUE CARONDELET.**

HY WELLMANN, Président. CHAS H. SCHENCK, Vice-Président.
BANQUE D'ÉPARGNES TEUTONIA,
(TEUTONIA SAVINGS BANK.)
127.......RUE DE LA COMMUNE.......127
Reçoit des dépôts **D'UN DOLLAR** et au-dessus tous les jours de 9 h. du matin à 3 h. de l'après-midi, et, en outre, le lundi, de 5 h. à 7 h. de l'après midi.
Intérêt, au taux de **TROIS POUR CENT** par an, payable tous les six mois **APRÈS TROIS MOIS.**
W. W. WEISS, Caissier.
16 sept—1an M. ERNEST CASSARD, Payeur.

VOUS TROUVEREZ AVANTAGEUX
D'EXAMINER NOTRE STOCK DE
PIANOS ET D'ORGUES
—ET DE—
Pianos Weber, Chase, Mathuseck,
Ivers et Pond et Kimball,
AVANT D'ACHETER AILLEURS.
Philip Werlein,
135 RUE DU CANAL.
2avril—1an—dim mar ven

BELLES MONTRES, PENDULES,
Françaises et Américaines.
Diamants et autres Précieuses Pierres,
Magnifique Bijouterie, Belle Argenterie Richement Ciselée et Argenterie Plaquée, etc., etc.
FRANTZ & OPITZ,
BIJOUTIERS ET JOAILLIERS,
No 17 RUE BOURBON, PRES CANAL.
1er sept

COMPAGNIE D'ASSURANCE
LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.
Plus de $51,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.
Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte aussitôt qu'elles sont justifiées.
Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290
Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs à la Nouvelle-Orléans, sans avoir recours à aucun autre bureau, ainsi que le font les compagnies locales.
—DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLÉANS—
Gustaf R. Westfeldt, L. C. Fallon, Lucas E. Moore, O. M. Soria.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire
12 nov—92—1 an J. G. PEPPER, Député Sous-Secrétaire.

TRENTE-HUITIÈME ETAT ANNUEL DE LA
Compagnie d'Assurances du Sun Mutual,
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

NOUVELLE-ORLÉANS, 1er Janvier 1894.

Conformément aux exigences de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année finissant le 31 décembre 1893.

Primes reçues—				
Des risques d'incendie	$721 545 09			
Des risques de rivières	41,796 84			
Des risques maritimes	14,484 10	$777,826 03		
A ajouter non terminées de 1892		209,035 99		
			$986,862 02	
A déduire—				
Réservé pour non terminées de 1893	208,626 70			
Primes retournées	136,730 48			
Réassurances	151,725 96			
		497,083 14		$489,778 88
A ajouter—				
Reçu pour intérêts		40,581 34		
Reçu pour loyers		3,442 80		
				44,024 14
Total net des recettes				$533,803 02
Commissions	$62,292 77			
Taxes et licences	8 043 32			
Dépenses	82 497 23			
				$152,833 32
Pertes—				
Pertes d'incendie payées	223,635 07			
Pertes de rivières payées	1, 11 86			
Pertes maritimes payées	1,960 11			
Pertes totales payées	227,307 04			
Pertes non payées	54 598 85			
		281,905 89		
10 pour cent de dividende sur le fonds capital payé durant l'année	49,840 00			
Taxes sur l'actif	6,564 96			
		56,404 96		
				$491,144 17
Profit net sur les opérations de 1893				$42,658 85

ACTIF.

—BONS—	Valeur au Pair.	Valeur du Marché.	
Bons de l'Etat de la Louisiane	$159,000 00	$151,845 00	
Extended Bonds consolidés de la ville de la Nouvelle-Orléans	252,000 00	254,490 00	
Bons à prime de la ville de la Nouvelle-Orléans	21,160 00	35 125 60	
Bons constitutionnels de la ville de la Nlle-Orléans	50,000 00	50,000 00	
Bons de la ville de la Nouvelle Orléans	12,600 00	12,600 00	
Bons de la ville de la Nouvelle Orléans	10,000 00	13,500 00	
Bons de 1re hypothèque de la Odd Fellows' Hall Association	5,000 00	5,000 00	
Bons de 1re hypothèque du Bataillon Washington Artillery	1,500 00	1,500 00	
Bons de 1re hypothèque du New Orleans City Water Works	5,000 00	5,750 00	
Bons de 1re hypothèque de la Christ Church de la Nouvelle Orléans	1,000 00	1,000 00	
Bons de 1re hypothèque de la New Orleans Brewing Association	500 00	475 00	
Bons de 1re hypothèque de la Grand Lodge F. & A. Masons	1,000 00	1 000 00	
Bons de 1re hypothèque de la National Automatic Fire Alarm Co	2,930 00	2,980 00	
New Orleans, Jackson and Great Northern R. R	3,000 00	500 00	
—ACTIONS—			$535,765 60
170 Actions de la New Orleans Water Works Co	17 000 00	19,040 00	
11 Actions de la New Orleans Brewing Association	1 100 00	605 00	
35 Actions de la National Automatic Fire Alarm Co	1,400 00	1,400 00	
27 Actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane	2,700 00	2,781 00	
188 Actions de la New Orleans Canal and Banking Co	18,800 00	30,456 00	
1 Action de la New Orleans Insurance Association	30 00	20 00	
1 Action de la New Orleans Cotton Exchange	200 00	100 00	
1 Action de la New Orleans Board of Trade	50 00	50 00	
1 Action de la Mechanics, Dealers and Lumbermen's Exchange	50 00	50 00	
1 Action de la French Opera Association	250 00	150 00	
50 Actions de la Provident Savings Trust and Safe Deposit Bank (25) pour cent payés	1,250 00	1,250 00	
86 Actions de la Texas and Pacific R. R. Co	8,600 00	731 00	
			56,633 00
Propriétés foncières dans la ville de la Nouvelle-Orléans—5 propriétés rue Camp, rue Magasine, rue Quatrième			54 000 00
Prêts garantis par collatéral			46 549 91
Prêts garantis par hypothèque			8,800 00
Comptant en Banque et au bureau			170,909 86
Primes en cours de collection, $102,308 91, prises à			97,308 91
Actif total			$ 969,967 28

PASSIF.

Fonds capital	$500,000 00
Réserve pour les pertes non payées	54,598 85
Réserve pour les dividendes non payés	16,975 00
Réserve pour les risques non terminées et non payées	208 626 70
Réserve pour les réassurances de rivières non payées	3,750 00
Surplus net	186,016 73
Total	$969,967 28

L'état de situation qui précède est une copie juste, vraie et correcte des livres de la Compagnie.

L. M. FINLEY, Président.
CHARLES JANVIER, Secrétaire.
Assermenté et signé pardevant moi ce 16me jour de janvier 1894
26jan— SAMUEL FLOWER, Notaire Public.

En Face du Marché Français!

GRANDE VENTE DE
CLOTHING -:- CLOTHING
PENDANT 30 JOURS
Tout notre Stock d'Hiver Réduit à Moitié de sa Valeur.
HABILLEMENTS POUR HOMMES ET JEUNES GENS.
HABILLEMENTS D'ENFANTS A DE GRANDES RÉDUCTIONS.
M. LION & CO.,
195, 197 DECATUR,
Coin Ste-Anne.

D. MERCIER'S SONS
Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales
Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux îlets de la rue du Canal, 2me district
1ernov 92—1 an—mer jeu dim

Succursale de la Compagnie d'Assurances du Sun Mutual
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
No 68 rue Royale.

Capital payé	$500,000 00
Actif, 1er janvier 1894	969,967 28
Surplus	186,016 73

J. WALLACE JOHNSON, Gérant. CHS LAUDUMIEY. CHS. D. FOUCHER. OCTAVE LABARRE.
18 juin93—1 an

ADRIEN ARNAUD,
Ancien contremaître chez Boissier, de Paris et Maillard, de New York
Confiserie Parisienne de Premier Ordre.
Fabrique, rue des Ursulines, 50.
Spécialité de Bonbons fins et de chocolats, genre Marquis.
Marrons Déguisés, Desserts et Pièces Artistiques pour Soirées.
Tous articles fraîchement faits chaque jour.
6 oct—jeud dim—1 an

CHARTE

—DE LA—

Compagnie d'Assurances des Marchands

(Merchants' Insurance Company)

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu que ce 11ème jour de janvier, de l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent-quatre-vingt-treize, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique la cent dix septième.

Pardevant moi, George Covington Préot, notaire pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, sont venues et ont comparu personnellement devant moi les différentes personnes dont les noms sont ici inscrits, lesquelles constituent tout le corps des actionnaires enregistrés de la compagnie d'assurances mutuelles des Marchands de la Nlle-Orléans (Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans); elles déclarent que, se prévalant des dispositions des lois de cet Etat relatives à la formation de corporations, elles ont convenu et conviennent par les présentes de s'engager, ainsi que telles autres personnes qui pourront plus tard s'associer à elles, à former une corporation et un corps politique en droit pour les fins et en vertu des stipulations et convention qui suivent, savoir:

ARTICLE I.

Le nom et le titre de cette corporation sera "THE MERCHANT'S INSURANCE COMPANY; son domicile est établi dans la ville de la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane. Toutes les assignations (citations) et autres procédés légaux seront servis au président de ladite corporation ou, en son absence au secrétaire.

ARTICLE II.

Cette Compagnie, sous son dit nom corporatif, aura plein pouvoir et pleine autorité d'exister comme corporation avec droit de succession pour une période de quatre-vingt-dix-neuf ans à partir de la présente date; de s'engager par contrat, de poursuivre et d'être poursuivie en justice; d'acheter et de vendre, de louer à bail, d'hypothéquer et donner en garantie des biens meubles et immeubles; d'acheter, prendre, recevoir et détenir tout l'actif, d'assumer toutes les obligations de la "Merchants' Mutual Insurance Company of New Orleans", et dans le but d'émettre ses actions (stock) aux actionnaires de la dite "Merchants' Mutual Insurance Company of New Orleans" dans la proportion d'une action du capital de cette corporation pour chaque deux actions du capital (stock) de ladite Merchants' Mutual Insurance Company," dûment remis et retournés à cette Compagnie; de conclure des emprunts, d'émettre des obligations, notes et billets et de donner pour cela des garanties (security), de nommer et de désigner des officiers, directeurs, administrateurs, agents et employés; de faire des règlements pour la bonne administration des affaires de la corporation; de modifier et d'amender son gré les dits règlements; d'adopter et d'employer un sceau corporatif et de le rompre ou changer à son gré.

ARTICLE III.

Cette corporation est créée pour faire des affaires d'assurance contre l'incendie, les risques de mer et de rivière dans toutes ses branches, et particulièrement pour faire les affaires dont elle s'occupait sous le nom de "Merchants' Mutual Insurance Company." Son but et son objet sont par les présentes indiqués expressément comme suit:

1. Assurer des maisons de résidence, des magasins ou autres édifices, des meubles meublants, des marchandises ou autres effets et propriétés contre toute perte et tout dommage par le feu.

2. Prendre des risques d'assurance maritime sur le frêt des navires, bateaux à vapeur, articles, produits, marchandises, espèces, lingots, commissions, profits, billets de banques, change et autres certificats de dette, profits maritimes et marchandises sur lesquelles on emprunte, et faire toutes les affaires d'assurance ayant rapport ou se rattachant aux risques de transport surterre.

3. Elle pourra s'assurer contre tout risque qu'elle aura elle-même accepté.

4. Sur livraison au Conseil de Direction de cette Compagnie de tout le fonds-capital de la Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands, le dit Conseil de Direction de cette Compagnie est par les présentes particulièrement et spécialement autorisé à assumer toutes les obligations et à prendre plein droit de propriété de tout l'actif de la dite Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands.

ARTICLE IV.

Le fonds-capital de cette corporation est par les présentes fixé à Trois cent mille dollars ($300,000) divisés en et représentés par trois mille actions de cent dollars chacune. Lesdites actions se paieront en argent lorsqu'on y souscrira, ou elles pourront être émises pleinement payées au pair, en paiement de propriété acquise par ladite compagnie, et surtout elles pourront être émises pleinement payées au pair, par le Conseil de Direction, en échange d'actions de la Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands dans la proportion d'une action de cette corporation pour deux de ladite Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands. Les actions seront transférables seulement sur les livres de la compagnie et sur livraison des anciens certificats.

Lorsque les gains de l'année fiscale le justifieront, un dividende sera déclaré et payé sur les actions de la Compagnie, pourvu que pas plus de 8 pour cent de dividende par an ne soient payés.

Cette charte prendra effet et cette compagnie sera autorisée à commencer les affaires à partir de la date où la présente sera signée.

ARTICLE V.

Tous les pouvoirs constitués de cette corporation seront placés en et exercés par un Conseil de Direction composé de onze actionnaires, chacun desquels devra posséder pas moins de vingt actions du capital de ladite corporation. Ledit Conseil de Direction sera élu annuellement le deuxième lundi de janvier, chaque année, à partir de l'année 1894, à une réunion générale des actionnaires, qui aura lieu au bureau de la Compagnie après dix jours d'avis au préalable dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans. Toutes les élections se feront par scrutin, et chaque action donne droit à un vote que le détenteur pourra déposer en personne, ou par procuration. Une majorité des votes donnés sera nécessaire pour élire. Les élections se feront sous la surveillance de trois commissaires que choisira le Conseil de Direction parmi les actionnaires à chaque élection. Dans le cas où on ne parviendrait pas à élire les Directeurs, pour une raison quelconque, le jour fixé, une nouvelle élection aurait lieu dès que cela serait possible, après un avis de 10 jours préalablement publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle Orléans. Toute vacance se produisant dans le Conseil de Direction pour une raison quelconque, sera remplie par les autres membres du Conseil pour le terme non expiré. L'année fiscale prendra fin le 31 décembre de chaque année.

A sa première réunion, chaque Conseil de Direction élira parmi ses membres un Président de même qu'il choisira un Secrétaire et Trésorier qui ne sera pas membre du Conseil de Direction.

ARTICLE VI.

Cet acte d'incorporation pourra être changé modifié ou altéré, ou ladite corporation pourra être dissoute à une réunion spéciale des actionnaires convoqués dans ce but après trente jours d'un avis préalable publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, avec l'assentiment des trois-quarts des actions représentées à cette réunion.

Tout changement quant au fonds-capital de la dite corporation exigera l'assentiment d'une majorité en montant de tout le fonds-capital; et en outre des trente jours requis de publication préalable, un avis préalable de quarante jours par écrit sera transmis par la poste à chaque actionnaire ainsi que le prescrit la loi.

ARTICLE VII.

Aucun actionnaire ne sera tenu responsable des contrats ou erreurs de la dite corporation pour aucune autre somme que celle de la balance non payée, due par lui sur des actions de stock qu'il possède; une simple informalité dans l'organisation n'aura pas pour effet de rendre cette charte nulle, ou d'exposer un actionnaire à aucune autre obligation que la balance non payée due sur son stock.

ARTICLE VIII.

Lorsque cette corporation sera dissoute, ou par limitation ou pour toute autre cause, ses affaires seront liquidées sous la direction de trois commissaires qui seront choisis parmi les actionnaires, à une assemblée convoquée à cet effet, après avis antérieur pendant trente jours par publication dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle Orléans, avec le consentement de la majorité des actions représentées à ladite assemblée. Lesdits commissaires resteront en place jusqu'à ce que les affaires de la corporation aient été entièrement liquidées; et en cas de mort ou d'impossibilité de servir d'un ou de plusieurs des dits commissaires, les autres commissaires, ou le commissaire restant, choisiront parmi les actionnaires un substitut ou des substituts pour remplir les dites vacances.

ARTICLE IX.

Les personnes ci-après nommées constitueront le premier Conseil des Directeurs et serviront comme tels jusqu'au deuxième lundi de janvier 1894 ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus, à savoir: Joseph A. Shakespeare, D. A. Chaffraix, A. Xiques, Paul Capdevielle, Aristide Hopkins, Jayme Magi John M. Baldwin, H. C. Boucher, Morris W. Smith, James S. Zacharie, W. H. Bofinger; avec ledit Paul Capdevielle comme président.

Fait et passé dans mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour et dans le mois et l'année mentionnés ci-dessus, en présence de MM. James Guyol et Rollo A. Tichenor, tous deux de cette ville, témoins compétents qui ont signé les dits articles, avec les dites personnes qui ont comparu, et moi, notaire, après que lecture eut été dûment faite.

(Original signé):
H. C. BOUCHER et autres,
JAS. GUYOL,
R. A. TICHENOR.
GEO. C. PREOT, Notaire Public.

Je, soussigné, Annotateur des Hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ces présentes que l'acte d'incorporation susdit de la Compagnie d'Assurances des Marchands a été dûment enregistré ce jour en mon bureau dans le livre 488, folio

Nouvelle-Orléans, Lne., 11 janvier 1893.
[Signé] GEO. GUINAULT
Député Annotateur des Hypothèques.

Je, soussigné, notaire public en et pour la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ceci que la copie ci-dessus mentionnée est une copie exacte de l'acte primitif d'incorporation de la Compagnie d'Assurance des Marchands et du certificat d'enregistrement là-dessus endossé, maintenant enregistré dans les archives courantes de mes actes notariés.

En foi de quoi j'ai signé et apposé mon sceau à la Nouvelle-Orléans, Lne, le 11me jour de janvier A. D. 1893.

{SCEAU} GEORGE C. PREOT, Notaire Public
15 janv—1m 30

AMUSEMENTS.

THEATRE DE L'OPERA.

Prix d'admission: Parquets et premières....$1.50 et $2.00. Places d'amphithéâtre....50c et $1.00. Prix populaires du dimanche 50c et [illegible] ☞ Places réservées pour toutes les représentations en vente au magasin de Musique de Werlein, 135 rue du Canal.

Matinée Spéciale pour les Dames, Samedi, à midi, **LE VOYAGE EN CHINE**, Avec MM. Mariy, Darmand, Jonanee, Constance, Fréville et Mmes Bloch, Lecion et Coole. Au 2me acte **Concert**, par Mme Tylda et MM. Devilliers, Dolloou, Devries, Montdort. Places réservées, 50 cts. Samedi soir, 10 février, à 7 h. 30, Bénéfice de Mme Tylda, 1ère chanteuse falcon **AIDA**, Avec MM. Soubeyran Devries, Gardoni Darmand Martel, et Mmes Tylda, Mares et Bloch. Grands ballets aux 2me et 3me actes.
9 fév—2f

THEATRE ST-CHARLES.

Matinées lundi, jeudi et samedi.
—La troupe amusante de Freeman.
A Railroad Ticket.
Nota—La levée du rideau n'aura lieu qu'après le passage des processions, et il n'y aura pas de matinée mardi prochain. Dimanche prochain—"M. Potter of Texas."
4 fév—6f

ACADEMIE DE MUSIQUE.

Clara Morris—Dimanche et Jeudi soirs et Samedi en matinée, "Odette." Lundi soir, "Camille" (la seule fois). Mercredi en matinée et soir, "Claire" (nouveauté); Vendredi soir, "Article 47" (la seule fois); Samedi soir, "Renée de Moray" (la seule fois). Pas de représentation mardi soir. Matinées et soirées, les prix sont les mêmes, $1. Les meilleurs sièges, $1. Dimanche prochain, "The Crust of Society."
4 fév—6f

GRAND OPERA HOUSE.
STUART ROBSON.

Ce soir et une semaine de plus Dimanche inclus, mardi, mercredi en matinée et le soir, **COMEDY OF ERRORS.** Jeudi, vendredi, samedi en matinée et le soir, **L'Année Bissextile, ou le Privilège des Dames**.
M. Robson paraîtra comme Dionyeus Dimple. Dimanche 11 février—M. Richard Mansfield.
6 fév—

NANA Le succès brillant que l'on accorde à la superbe toile de Suchorowsky "Nana", est au-delà de toute comparaison; un des plus grands témoignages offerts au mérite artistique de cette toile est le fait que dans les derniers six jours plus de
12,000 DAMES et MESSIEURS
ont vu et admiré ce merveilleux objet d'art qui est en exhibition tous les jours au
No 156 RUE DU CANAL,
(Une porte de la rue Baronne)
Heures, 9 A. M. à 10 P. M. Entrée 25 cents.
8 fév—

Crescent City Jockey Club.
SAISON D'HIVER.
Commençant le 9 décembre, 1893, et se continuant pendant
100 JOURS!
Cinq courses tous les jours!
Que le temps soit beau ou mauvais.
C. S. B. Sill, directeur.
SHERIDAN CLARK, secrétaire.
R. W. SIMMONS, juge président.
Les courses commenceront à 2 heures de l'après-midi Entrée au Grand Stand, 50 cents
9 déc 4 mois.

BASILE BARES
FACTEUR DE PIANOS,
84 Rue Royale, Nlle-Orléans
—SEUL AGENT POUR LES—
PIANOS GAVEAU, DE PARIS
Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommiers en fer, équilibrés pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un velouté et une pureté de son remarquables.
Accords et réparations de pianos une spécialité.
20mars—

Vient de paraître
L'Edition Américaine Hebdomadaire du Journal des Débats.
(32 pages et couverture format in 4°)
Comprend la revue complète des événements de la semaine de très nombreux articles littéraires, des nouvelles et des romans, etc. Principaux rédacteurs: A. Dumas, L. Halevy, Lavisse, G Bard, Vogüé, Brunetière, de l'Académie française; Jules Lemaître, de Molinari, Leroy-Beaulieu, Charmes, Deschanel, Paul Bourget de Parville, etc.
Abonnement $5 par an, remboursables en publicité ou donnant droit à une prime.
S'adresser à la librairie **L. DERMIGNY**, 126 W. 25th sts., New York, à sa succursale 1,608 rue Notre Dame, Montréal et à tous ses correspondants aux Etats-Unis et Canada. Spécimen gratuit envoyé par demande.
On demande de bons agents dépositaires pour la Louisiane.
19déc—3m—Dim Mar Je

A. ROY,
AGENT.
Diebold Safe & Lock Company.
No 113 rue Commune.
Un vaste assortiment de coffres d'occasion, à vendre à bon marché, 11 janv—1m.